

RAPPORT DU GROUPE FRANCOPHONE

Présidence : Dieh Mandiaye BA (SENEGAL)

Rapporteur : Hippolyte TOGONOU (BENIN)

Modérateur : Srdjan Mrkic

Nombre de participants : 23 (liste en annexe)

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans la plupart de nos pays africains présentent des lacunes et nécessitent d'être mis à jour afin de répondre à certaines normes et aux préoccupations de la population. Selon les Nations Unies, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil doivent avoir un caractère universel, obligatoire, permanent et continu. Mais force est de constater que la plupart des individus en Afrique naissent et meurent sans laisser de trace dans un registre légal et sans faire l'objet de statistiques officielles. Ceci rend difficile, pour nos administrations, la gestion et le suivi de son capital humain. Cette situation qualifiée de "scandale de l'invisibilité" consciemment ou inconsciemment entretenue pénalise la plupart d'africains qui ne comptent pas et de ce fait sont en permanence des citoyens informels.

Il devient alors impérieux d'entreprendre des réformes afin d'**"améliorer les systèmes d'information des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique"**.

Dans la quête de d'une telle amélioration, vingt une (21) propositions faites sur les aspects techniques et stratégiques ont été examinées par le groupe 2

N°	PROPOSITIONS	JUSTIFICATION	OBSRVATIONS
1	Objectifs des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'état civil	Un système performant d'enregistrement des faits d'état civil doit se fixer des objectifs précis avec des articulations cohérentes	Recommandation
2	Fixer des buts et des objectifs	Les plans ou programmes, là où cela existe, ne sont pas explicites et précis en terme de niveau de couverture du système d'enregistrement et de type de statistiques des faits d'état civil à disposer	Recommandation
3	Elaboration des concepts et des définitions standard	Les concepts et définitions sont des questions techniques dont l'élaboration doit tenir compte	Recommandation

		des exigences nationales et des normes internationales	
4	Identification des événements vitaux devant être enregistrés	Des événements vitaux sont certes préconisés par les Nations-Unies, mais il revient à chaque pays d'identifier les événements vitaux minima et prioritaires standards à l'échelle africaine tout en se référant aux recommandations internationales.	Recommandation
5	Enregistrement des causes de décès	Question très complexe	Cette proposition a fait l'objet de débats très animés au sein du groupe. Les avis étaient partagés et il a été jugé plus prudent de l'évoquer en plénière pour débat
6	Standardisation des formulaires d'enregistrement des événements vitaux	Les formulaires d'enregistrement des faits varient d'un pays à l'autre. Il faut concevoir ces supports servant à recueillir les informations dans le fond et la forme selon les exigences nationales et les normes internationales	Recommandation
7	Nécessité de lignes directrices	L'inexistence de lignes directrices sur les procédures techniques opérationnelles, sur les aspects de gestion et communication ne permet pas de suivre la traçabilité du système	Recommandation
8	Définir l'approche et les procédures d'enregistrement	Les procédures d'enregistrement doivent être définies et faire ressortir les responsabilités à divers niveaux.	Recommandation
9	Valeur de preuve de l'enregistrement des faits de l'enregistrement	La reconnaissance de la validité des actes relatifs aux différents événements vitaux entre différents pays est nécessaire.	Recommandation
10	Structure organisationnelle appropriée	La mise en place de structure organisationnelle appropriée est indispensable. Dans l'examen de cette proposition stratégique, le groupe a suggéré	Recommandation

		<p>de :</p> <p>1. Mettre en place une structure de coordination entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'état civil, y compris les statistiques ;</p> <p>2. Créer des centres secondaires et des centres itinérants de l'état civil en vue du rapprochement des services d'enregistrement des administrés ;</p>	
11	Allocation de ressources nécessaires- <u>Enregistrement d'état civil</u>	Contrairement aux autres programmes exécutés dans nos pays, le système d'enregistrement des faits d'état civil ne fait pas l'objet d'attention particulière en matière d'allocation de ressources conséquentes	Recommandation et Résolution
12	Allocation de ressources nécessaires- <u>Statistiques des faits d'état civil</u>	La disponibilité des statistiques des faits d'état civil permet, entre autres, une bonne planification des programmes de développement au niveau national et décentralisé, donc il y a une nécessité d'allouer des ressources conséquentes	Recommandation et Résolution
13	Système de suivi et d'évaluation appropriés	Lorsque des repères n'étaient pas fixés dès le départ, il est difficile de cerner ce qu'on veut évaluer à court, moyen et long terme. Or dans la situation actuelle, des objectifs quantifiés ont été fixés. Il importe alors de mettre un dispositif de suivi et d'évaluation qui permettra la mesure de la couverture et la qualité de l'information en conformité avec les normes régionales et internationales	Recommandation
14	Pilotage de l'enregistrement et des statistiques d'état civil : instruments, structures et procédures		Problème de traduction Besoin de clarification (à débattre en plénière)
15	Revue des lois et règlements régissant l'enregistrement		recommandation

	d'état civil comme preuve ou information		
16	Valeur juridique, sociale et administrative des faits d'état civil comme preuve ou <u>source</u> d'information		Besoin de clarification (à débattre en plénière)
17	Interface avec les sources de statistiques	Afin d'éviter une redondance entre les concepts et définitions de statistiques de l'état civil et les principales sources démographiques et sanitaires, un rapprochement de ces concepts et définitions est nécessaire.	Recommandations
18	Compilation et traitement des données statistiques des faits d'état civil	La centralisation pour le traitement des données est une étape importante dans le dispositif à mettre en place. Ces moyens de compilation peuvent être traditionnels ou modernes (compilation par fichier électronique)	Recommandation
19	Elaboration des statistiques sur les faits d'état civil	Au même titre que les autres secteurs dans le dispositif du Système Statistique National dans nos différents pays, les besoins en statistique sur les faits d'état civil doivent être clairement exprimés en terme de contenu . Leur élaboration doit être intégrée dans les différents plans de collecte de données de chaque pays.	Recommandation
20	Utilisation des statistiques sur les faits de l'état civil	Les modalités d'accès aux statistiques doivent être précisées à toutes les parties prenantes	Recommandations
21	Rôle des partenaires au développement	Liste des partenaires a completer	Recommandations
22	Statut du personnel de l'état civil <ul style="list-style-type: none"> - Créer un corps des agents de l'état civil ; - Assurer la formation initiale et continue des agents 		Complété et proposés en Recommandations

REUNION PREPARATOIRE D'EXPERTS POUR LA PREMIERE CONFERENCE DES
MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS DE L'ETAT
CIVIL

UN Conférence Centre, Addis-Abeba

10-12 Août 2010

TRAVAUX DE GROUPE 11 Août 2010

GRUPE FRANCOPHONE

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOM	PAYS
1	Dieh Mandiaye BA	SENEGAL (Présidente de Séance)
2	Hippolyte TOGONOU	BENIN (Rapporteur)
3	Sedjan MRMIC	UNSD (Modérateur)
4	Diallo Mamadou BDIAN	GUINEE
5	Oumar CHERIF	GUINEE
6	Abdoul ABAKAR ABDOULAYE	TCHAD
7	Claire HOUGAN AYEMONNA	BENIN
8	Bruno NOUATIN	AFRISTAT
9	Abdoulaye Hoggar OUSMAN	TCHAD
10	Mohamed Fadel EL HADRAMI	MAURITANIE
11	Mohamed HADI MACINA	MAURITANIE
12	Elise Amoin KACOU	Côte d'IVOIRE
13	Félicien Ipou AMANI	Côte d'IVOIRE
14	Alice KAGOYIRE	RWANDA
15	Oumy DIAGNE	SENEGAL
16	Mai Mana GAPTO	NIGER
17	Alexandre Marie YOMO	CAMEROUN
18	Faissam KALDAOUSSA	CAMEROUN
19	Roger Paul LIBITE	CAMEROUN
20	Samuel KELODJOU	CAMEROUN
21	Honoré MIMCHE	CAMEROUN
22	Elefi Moussa ADOUN	TCHAD
23	Nanitou MOTOYAM	UNICEF